

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'États en faveur des petites et moyennes entreprises**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 27/07)

Aide n°	XS 287/07
État membre	Italie
Région	Regione Piemonte — Provincia di Novara
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Interventi per l'innovazione e l'ammodernamento delle piccole e medie imprese: PMI operanti in tutti i settori (fatti salvi i regolamenti o le direttive comunitarie specifici adottati a norma del trattato CE e relativi alla concessione di aiuti di Stato in determinati settori)
Base juridique	Delibera della Giunta Camerale CCIAA Novara n. 64 del 17.9.2007 ai sensi del regolamento (CE) n. 70/2001
Dépenses annuelles prévues dans le régime d'aides	400 000 EUR
Intensité maximale de l'aide	Investissements: 15 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 EUR pour les micro, ou petites entreprises, 7,5 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 EUR pour les moyennes entreprises. Services réels de conseil: 50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 5 000 EUR. Première participation à des foires: 50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 3 000 EUR
Date de mise en œuvre	Délai d'introduction de la demande: du 3.12.2007 au 31.12.2007 Examen et approbation dans un délai de 90 jours à compter du 31.12.2007
Durée	Rapport des dépenses à présenter dans un délai de 10 jours à compter du 31.10.2008 Liquidation en 2008
Objectif de l'aide	Favoriser des actions de modernisation des entreprises et de développement d'innovations de produit, de processus et de développement durable (condition préalable générale et art. 2 de l'appel d'offres)
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides (tous les sous-codes éligibles)
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Camera di Commercio di Novara Via Avogadro, 4 I-28100 Novara
Site internet	<a href="http://www.no.camcom.it/contributi">www.no.camcom.it/contributi</a> — Bando 0701 sez A
Autres informations	Referente CCIAA Novara Petrera Michela — Responsabile del procedimento Tel (39) 03 21 33 82 57 Fax. (39) 03 21 33 83 33 e-mail <a href="mailto:servizi.impresa@no.camcom.it">servizi.impresa@no.camcom.it</a>

Aide n°	XS 291/07
État membre	Allemagne
Région	Schleswig-Holstein
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Richtlinie für die Gewährung von Zuwendungen zur Förderung von Forschung, Entwicklung und Technologietransfer
Base juridique	Verwaltungsvorschriften zu § 44 Landeshaushaltsordnung Schleswig-Holstein (LHO)
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	14,5 Mio EUR, dont 9,5 Mio EUR du FEDER, et 5 Mio EUR de fonds du Land
Intensité maximale des aides	Jusqu'à 90 % pour les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les instituts de recherche et de transfert de technologies Pour les entreprises, jusqu'à 50 % pour la recherche industrielle
Date de mise en œuvre	16 octobre 2006
Durée	31 décembre 2007
Objectif de l'aide	L'objectif de cette mesure est d'intensifier et de soutenir la recherche, le développement technologique régional et le transfert de technologies, pour <ul style="list-style-type: none"> <li>— accélérer la transformation des résultats de la recherche et du développement en produits, processus et services commercialisables et renforcer ainsi la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises et</li> <li>— pour inciter les instituts de recherches à cibler davantage les recherches sur les besoins des petites et moyennes entreprises et rendre ainsi plus attrayante l'introduction de nouvelles technologies dans les entreprises ou encourager la création de nouveaux établissements appliquant des technologies innovantes.</li> </ul>
Secteurs concernés	Tous secteurs économiques
Nom et adresse de l'autorité responsable	Ministerium für Wissenschaft, Wirtschaft und Verkehr des Landes Schleswig-Holstein Düsternbrooker Weg 94 D-24105 Kiel Dr. Bernd Roß — VII 30 Kirstin Folger-Lüdersen — VII 308
Autres informations	Mise en œuvre après autorisation par: WTSH Wirtschaftsförderung und Technologietransfer Schleswig-Holstein GmbH Lorentzendammm 24 D-24103 Kiel
Aide n°	XS 293/07
État membre	Grèce
Région	Αττικής (Δήμος Περάματος) (Attikis (Dimos Peramatos))
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	«Ενίσχυση της ανταγωνιστικότητας και της καινοτομίας των μικρομεσαίων επιχειρήσεων του Περάματος, στους τομείς της μεταποίησης, του τουρισμού και των υπηρεσιών, στα πλαίσια της κοινοτικής πρωτοβουλίας URBAN II» («enishysi tis antagonistikotitas kai tis kainotomias ton mikromesaion epiheiriseon toy Peramatos, stoys tomeis tis metapoiisis, toy toyrismoy kai ton ypiresion, sta plaisia tis koinotikis protoboylias URBAN II»)

Base juridique	<p>— Άρθρο 35 του Ν.3016/2002 (ΦΕΚ 110 Α'/17-05-2002)</p> <p>— ΥΑ 30734/ΕΥΣ5781/25.07.2006 (ΦΕΚ1103/Β'/11.08.2006)</p> <p>— ΚΥΑ 14871/ΕΥΣ3047/20.4.2005 (ΦΕΚ575/ΤΒ/28.04.2005)</p> <p>— ΥΑ 39059/ΕΥΣ9047/14.10.2005 (ΦΕΚ1539/Β/8.11.2005)</p> <p>— ΚΥΑ18918/ΕΥΣ2503/30.04.2007 (ΦΕΚ704/Β/04.05.2007)</p> <p>— Arthro 35 toy N.3016/2002 (FEK 110 A'/17-05-2002)</p> <p>— YA 30734/EYS5781/25.07.2006 (FEK1103/B'/11.08.2006)</p> <p>— KYA 14871/EYS3047/20.4.2005 (FEK575/TB/28.04.2005)</p> <p>— YA 39059/EYS9047/14.10.2005 (FEK1539/B/8.11.2005)</p> <p>— KYA18918/EYS2503/30.04.2007 (FEK704/B/04.05.2007)</p>		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aide	Montant annuel total	1,6 Mio EUR
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement		Oui
Date de mise en œuvre	1.11.2007 (date prévue de signature des contrats pour l'octroi des aides)		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2008		
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui
Secteurs économiques concernés	Limité à des secteurs spécifiques		Oui
	<p>Des aides seront octroyées aux entreprises actives dans des secteurs auxiliaires au secteur de la réparation navale (fabrication d'instruments de mesure et de contrôle, d'appareils de vérification et d'essai, de navigation, etc.)</p> <p>Exclusion:</p> <p>Le secteur de la construction et de la réparation navales marchandes [code 351 du ΣΤΑΚΟΔ 2003, en vertu de l'encadrement des aides d'État à la construction navale (Journal officiel C 317 du 30.12.2003)]</p>		
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	<p>Υπουργείο Περιβάλλοντος/ Χωροταξίας και Δημοσίων Έργων (Υπουργείο Περιβάλλοντος Horotaksias kai Dimosion Ergon)</p>		
	<p>Ειδική Υπηρεσία Διαχείρισης Ε.Π Κ.Π URBAN II Μιχαλακοπούλου 87, GR-11528 Αθήνα Τηλ. (30) 21 07 47 44 00 (Eidiki Ypiresia Diaheirisis E.P K.P URBAN II Mihalakopoyloy 87, GR-11528 Athina Til. (30) 21 07 47 44 00) E-mail kmanola@mou.gr</p>		
Aides individuelles d'un montant élevé	Conformément à l'article 6 du règlement		Oui

Aide n°	XS 299/07		
État membre	République de Bulgarie		
Région	Цялата територия на Република България, регион по чл. 87, ал. 3, б) „а“ от ДЕО (Tsyalata teritoriya na Republika Bulgariya, region po chл. 87, al. 3, b) „a“ ot DEO)		
Dénomination du régime d'aide ou nom de l'entreprise qui bénéficie d'une aide particulière	2007BG161PO003/2.1.1-01/2007 „Технологична модернизация на предприятията“ (2007BG161PO003/2.1.1-01/2007 „Tehnologichna modernizatsiya na predpriyatiyata“)		
Base juridique	Решение на МС № 965/16.12.2005, Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“ 2007-2013 г., чл. 4 от Постановление 121 на МС от 31.5.2007 г. за определяне на реда за предоставяне на безвъзмездна финансова помощ по оперативните програми, съфинансирани от Структурните фондове и Кохезионния фонд на Европейския съюз, и по Програма ФАР на Европейския съюз, и Заповед № РД-16-944/16.10.2007 на министъра на икономиката и енергетиката (Reshenie na MS № 965/16.12.2005, Operativna programa „Razvitiie na konkurentosposobnostta na bulgarskata iekonomika“ 2007-2013 g., chл. 4 ot Postanovlenie 121 na MS ot 31.5.2007 g. za opredelyane na reda za predostavyane na bezvazmezdna finansova pomosh po operativnite programi, safinansirani ot Strukturnite fondove i Kohezionniya fond na Evropeyskiya sayuz, i po Programa FAR na Evropeyskiya sayuz, i Zapoved № RD-16-944/16.10.2007 na ministara na iekonomikata i energetikata)		
Dépenses annuelles programmées en application du régime d'aide, ou montant total de l'aide accordée à titre particulier à une entreprise	Régime d'aide	Montant annuel total	25 000 000 EUR
		Prêts garantis	—
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	—
		Prêts garantis	—
Intensité maximale de l'aide	En relation avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et avec l'article 5 du règlement		Oui
Date d'exécution	17.10.2007		
Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2010		
Objectif de l'aide	Aide au petites et moyennes entreprises (PME)		Oui
Secteurs économiques concernés	Différents secteurs		Oui
	ou		
	Construction navale		Oui
	Fibres synthétiques		Oui
	Autres secteurs de production: Secteur D «Industrie de transformation» de la nomenclature nationale des activités économiques, dont la production et la transformation des produits du liège		Oui
	Ou		
	Autres services: Secteur K — «Activités dans le domaine des technologies informatiques» — selon la codification des activités économiques 72 de la nomenclature nationale des activités économiques		Oui

Nom et adresse de l'organisme responsable de l'octroi de l'aide	<p>Министерство на икономиката и енергетиката          Дирекция „Европейски фондове за конкурентоспособност“          Управляващ орган на Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“ 2007-2013 г.          (Ministerstvo na ikonomikata i energetikata          Direktsiya „Evropeyski fondove za konkurentosposobnost“          Upravlyavasht organ na Operativna programa „Razvitie na konkurentosposobnostta na balgarskata ikonomika“ 2007-2013 g.)</p> <p>Ул. „Славянска“ 8, BG-1052 София          Тел. (359-2) 940 75 00; 940 75 01          Факс (359-2) 981 17 19          Ul. „Slavyanska“ 8, BG-1052 Sofia          Tel. (359-2) 940 75 00; 940 75 01          Faks (359-2) 981 17 19</p>	
Aides individuelles d'un montant élevé	Conformément à l'article 6 du règlement	Il n'est pas prévu d'allouer d'aides individuelles d'un montant élevé
Aide n°	XS 300/07	
État membre	Italie	
Région	Sardegna	
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	«Contributi per impianti fotovoltaici»	
Base juridique	<p>Art. 24, L.R. 29 maggio 2007, n. 2          Deliberazioni Giunta Regionale n. 25/44 del 3.7.2007 e n. 36/2 del 18.9.2007          DDS n. 457 del 28.9.2007</p>	
Dépenses annuelles prévues dans le régime d'aides	10 000 000 EUR	
Intensité maximale de l'aide	<p>L'aide octroyée consiste en une contribution en capital d'un maximum de 20 % ESB (ou dans la limite du plafond de la carte des aides régionales en vigueur lors de l'octroi de l'aide, si celui-ci est inférieur à 20 %) des coûts admissibles pour la réalisation des installations photovoltaïques.</p> <p>L'aide est octroyée à condition que l'investissement demeure dans la région pour une période d'au moins 5 ans et que le financement par des ressources propres du bénéficiaire ne soit pas inférieur à 25 % de l'investissement admis.</p> <p>La contribution est compatible avec les mesures d'incitation à la production d'énergie électrique par des installations photovoltaïques prévues au D.M. du 28.7.2005 tel que modifié par le D.M. du 6.2.2006 et le D.M. du 19.2.2007 («conto energia»).</p> <p>La contribution n'est pas cumulable avec d'autres facilités régionales, nationales et communautaires</p>	
Date de mise en œuvre	<p>Les demandes peuvent être introduites à compter du 9.10.2007, et jusqu'au 20.11.2007.</p> <p>L'octroi des aides n'est pas prévu avant l'expiration d'un délai de 120 jours à compter de la clôture de l'appel d'offres</p>	
Durée	30 juin 2008	
Objectif de l'aide	S'inscrivant dans le cadre des actions en faveur du système industriel, l'aide a pour objet de favoriser la diffusion des énergies renouvelables auprès des PME de Sardaigne	

Secteurs économiques	<p>Sont admises les PME exerçant dans tous les secteurs d'activités à l'exclusion des entreprises opérant dans le secteur de la production et de la distribution d'énergie électrique. En outre, ne peuvent bénéficier des aides, et sont, de la sorte, exclues de l'appel d'offres (art.2):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les entreprises exerçant dans les secteurs objets de règlements et de directives communautaires spécifiques, plus ou moins restrictifs que le présent règlement, arrêtés en vertu des dispositions du traité CE relatives aux aides d'État,</li> <li>— les produits de la pêche et de l'aquaculture prévus au règlement (CE) n. 104/2000 du Conseil et les activités liées à la production primaire de produits agricoles, à la fabrication et à la commercialisation de produits d'imitation ou de substitution du lait et des produits laitiers,</li> <li>— les aides aux activités liées à l'exportation, c'est-à-dire aux aides directement liées aux quantités exportées, à la constitution et la gestion d'un réseau de distribution et autres dépenses courantes liées à l'activité d'exportation,</li> <li>— les aides soumises à condition d'utilisation préférentielle des produits nationaux plutôt que des produits d'importation,</li> <li>— les aides prévues au règlement (CE) n. 1407/2002 du Conseil sur les aides d'État à l'industrie houillère,</li> <li>— les entreprises en difficulté au sens des «Lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté», publiées au JO C 244 du 1<sup>er</sup> octobre 2004.</li> </ul> <p>Les entreprises qui demandent à bénéficier de l'aide doivent satisfaire aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'application, vis-à-vis de leurs propres salariés, de conditions au moins égales à celles résultant des conventions collectives nationales catégorielles,</li> <li>— l'absence de procédures d'exécution et de saisies en cours,</li> <li>— l'absence de causes de dissolution de l'entreprise</li> </ul>
Observations	<p>Si, à la date d'approbation du classement, la carte des aides régionales 2007-2013 n'est pas encore publiée au JO, le délai pour l'adoption de la mesure d'octroi est suspendu, à moins que l'entreprise opte pour l'octroi sous la forme d'un régime d'aide «de minimis» au sens du règlement (CE) n. 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006</p>
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	<p>Regione Autonoma della Sardegna Assessorato dell'Industria          Servizio Energia Viale Trento n. 69          I-09123 Cagliari</p>
Autres informations	<p>L'appel d'offres est ouvert, non seulement aux PME, (pour un montant de 10 000 000 EUR) mais également à des entités privées (pour un montant de 5 000 000 EUR):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— personnes physiques,</li> <li>— copropriétés de logements et/ou de bâtiments,</li> <li>— autres sujets de droit privé</li> </ul>